



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 5 août 2025 à 19h00.

Sont présents:

Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est absent:

Siège #1 - Justin Allard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-08-058 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 juillet 2025**
- 4 - CORRESPONDANCE**
- 5 - FINANCES**
 - 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 juillet 2025**
- 6 - LÉGISLATION**
 - 6.1 - Sogetel - internet**
 - 6.2 - Mât mural - drapeaux**
 - 6.3 - Dérogation mineure : DM25-02 : Demande de Maxime Lampron, mandataire pour Ferme Dairymax Inc.**
 - 6.4 - Table de concertation des aînés de la MRC d'Arthabaska**
 - 6.5 - FRR 4 -Coopération intermunicipale**
- 7 - VOIRIE**
- 8 - RAPPORT DES COMITÉS**
 - 8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**
 - 8.2 - Rapport des comités municipaux**
- 9 - VARIA**
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-08-059 3.1 - Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2025 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

5 - FINANCES

2025-08-060 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 juillet 2025

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 5 août 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 6^e du mois d'août 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

2025-08-061 6.1 - Sogetel - internet

CONSIDÉRANT QU'IL y a maintenant deux fournisseurs d'internet sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune compétence dans ce domaine;

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Sarah Pelletier

Et résolu que la municipalité interrompt le service d'internet au 31 décembre 2025. Tous les abonnés seront avisés dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-062 6.2 - Mât mural - drapeaux

Il est proposé par Alexandre Talbot
Appuyé par Sylvain Plante
Et résolu que la municipalité achète 3 supports muraux au coût de 1294,25 plus taxes, pour l'installation des drapeaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-063 6.3 - Dérogation mineure : DM25-02 : Demande de Maxime Lampron, mandataire pour Ferme Dairymax Inc.

Cette demande concerne la propriété du 153, 12^e rang constituée du lot 5 479 645 du cadastre du Québec et est située dans la zone A2 du plan de zonage du règlement de zonage #2015-28.

La nature de la demande consiste à permettre, par voie de résolution, la réduction de la distance minimale entre deux accès agricoles et l'augmentation de la largeur maximale d'un accès agricole.

L'article 5.8.3 du règlement de zonage indique que les accès doivent être distants d'au moins 30 m et la largeur maximale d'un accès est de 18 m.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme #2010-04, car il déroge au règlement de zonage.

1. CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Lampron a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme concernant la réduction de la distance entre 2 accès afin de réduire de 30 m à 4,5 m;
2. CONSIDÉRANTQUE la demande vise aussi à augmenter la largeur maximale d'un accès de 18 m à 20 m;
3. CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire des silos fosses afin d'entreposer de l'ensilage à proximité des bâtiments d'élevage;
4. CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère important de perdre le moins de superficies cultivables possible;
5. CONSIDÉRANT QUE le débit d'eau dans le fossé adjacent n'est pas trop important;
6. CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;
7. CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation avec certaines conditions;

Par ces motifs,

Il est proposé par Sarah Pelletier et appuyé par Sylvain Plante que le conseil municipal accepte la demande de dérogation DM25-02 afin de :

- réduire la distance entre 2 accès agricoles de 30 m à 4,5 m
- augmenter la largeur maximale d'un accès agricole de 18 m à 20 m

Aux conditions suivantes :

- Que le demandeur installe un avaloir entre les 2 accès en question.
- Que le demandeur aménage un espace gazonné de 4,5 m entre les accès.

2025-08-064 6.4 - Table de concertation des aînées de la MRC d'Arthabaska

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Charles Martin

Que le conseil achète deux billets concernant la Table de concertation des aînées pour le 2 octobre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-065 6.5 - FRR 4 -Coopération intermunicipale

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé un appel de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4, permettant l'obtention d'un soutien financier;

Attendu qu'à la suite de discussions récentes avec des municipalités voisines certains projets ont été soulevés;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Séraphine a retenu un projet intermunicipal, la mise à jour partagée des règlements municipaux par le biais d'un regroupement avec des municipalités avoisinantes;

Attendu que le dépôt des projets doit être présenté au MAMH d'ici le 22 août 2025 et que celui-ci est conditionnel à ce qu'au moins une autre municipalité convient de se joindre à Sainte-Séraphine;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu:

Que la Municipalité de Sainte-Séraphine opte pour un projet intermunicipal : la mise à jour de ses règlements;

Que la directrice générale soit autorisée à transmettre cette décision de la Municipalité auprès des municipalités voisines;

Que la directrice générale envoie ladite résolution à la Municipalité de Saint-Albert qui est responsable à remplir les documents concernés et à déposer ceux-ci auprès du MAMH dans les délais requis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il n'y a eu aucune rencontre depuis juin.

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles: Le rechargement se fait cette semaine ainsi que le fauchage et le lignage de rue se fera en septembre.

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: La Tire est le 15-16 août, un chansonnier les deux jours, feu d'artifice, jeux gonflables, etc.

Comité secteur des Cyprès:
Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:
Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h 09 et terminée à 19h18.

2025-08-066 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h18, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière